

Considérer son prochain comme un autre soi-même

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 juillet 2019

?Comment peut-on rendre la justice avec bonté et miséricorde et ainsi donner de l'espérance ? ”
Marc-Emmanuel, magistrat au Tribunal de Grande Instance d'une grande ville, a accepté de relire sa fonction à la lumière de cette interrogation. Il témoigne pour nous aider à prier

« pour que ceux qui administrent la justice œuvrent avec intégrité et que l'injustice qui traverse le monde n'ait pas le dernier mot. »

« Considérer son prochain comme un autre soi-même, placé « du mauvais côté de la barrière », qui demande à ne pas être réduit à sa faute ou à un sujet à traiter et qui aspire à conserver sa place dans la société des hommes. »

La justice humaine est nourrie d'un grand idéal, mais son pouvoir est faible et limité. Elle suscite de grandes attentes et demeure respectée ; elle permet de voir clair et est vécue comme une libération dans une situation oppressante de conflit. Mais il est rare que la justice comble toutes les insatisfactions et il arrive qu'elle soit elle-même la cause de désagréments quand elle se trompe ou simplement quand elle tarde à se prononcer. Souvent, elle ne rétablit pas une situation antérieure et n'offre qu'une contrepartie, une monnaie d'échange, une réparation.

La justice, c'est l'application de la loi, qui n'est en rien un mécanisme automatique. Par le concours de multiples acteurs de divers horizons : enquêteurs, avocats, juges, éducateurs... s'élabore une suite de tâches : rencontres, lecture, écoute, analyse et appréciation des arguments, que chacun réalise à son niveau et selon son caractère propre. Les ingrédients de cette alchimie portent des noms aussi divers que sagacité, compassion, fermeté, indulgence... mais aussi lassitude, fermeture... **La justice n'est ni une, ni parfaite, mais à la mesure des talents et limites personnels de chaque intervenant.**

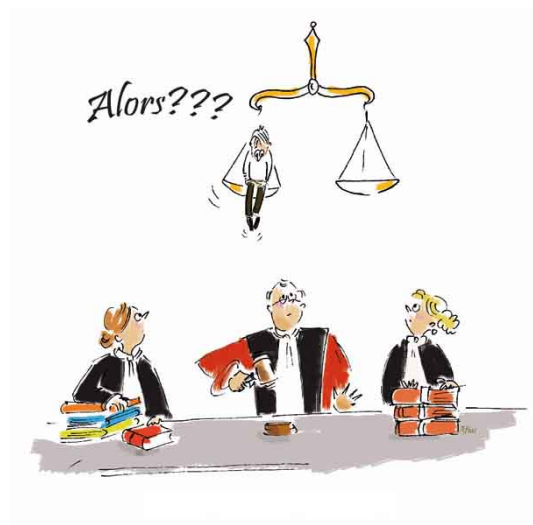
La justice en construction emprunte-t-elle malgré tout des voies obligées pour ses bâtisseurs qui ne pourraient se soustraire à la démonstration de certaines qualités ? Chaque fonction judiciaire a ses règles de fonctionnement et ses valeurs de référence. **La fonction de juge compte des règles déontologiques et des critères d'évaluation professionnelle, comme l'impartialité, la probité, la pondération... Il est toutefois possible d'identifier aussi des vertus non écrites, inspirées de convictions chrétiennes ou simplement mues par la foi en l'Homme, susceptibles de recevoir un certain consensus.**

Les vertus de bonté et de miséricorde sont sans doute au nombre de celles qui contribuent à une justice globalement mieux reçue dans ses imperfections. « Merci de m'avoir écouté » entend-on parfois simplement de la part d'une personne sévèrement traitée. La première attitude consiste à **se mettre au niveau de l'interlocuteur** malgré la distance irréductible qu'impose la fonction. Il s'agit de **rétablir ce que la fonction, par son aspect mécanique, retire en humanité dans la relation.** Même par le filtre de son exercice fonctionnel, l'acteur de justice entend avec ses oreilles humaines l'expression de fragilités, de tentations, de sentiments et il porte en retour une parole qui puise dans le même registre profondément incarné.

La deuxième attitude bonne est assez proche du respect, la reconnaissance chez autrui d'une dignité amenant l'acteur de justice à choisir de se taire. Officiellement investi dans sa fonction, il occupe une position de force qui ne l'autorise pas à en abuser, par exemple à bousculer l'intimité sans nécessité, à se poser en donneur de leçons. S'adressant à une personne adulte, il se rappelle par ailleurs que son interlocuteur est en capacité de comprendre et d'assumer la dureté de l'épreuve ; l'enquêteur ou l'éducateur ou l'avocat... n'ont pas besoin de cacher la vérité, de « dorer la pilule » à celui qui, malgré les apparences peut-être, a bien compris les enjeux du procès et les conséquences auxquelles il s'expose.

En adoptant ensuite une troisième forme d'attitude de bonté, l'intervenant judiciaire se réinstalle dans ses prérogatives fonctionnelles et les attentes de la société à son égard. La discussion à égalité, d'homme à homme, a une fin. **Une vérité doit être retenue et ce sera celle de l'acteur de justice.** Il la formulera en face de son interlocuteur et expliquera, tout au moins sommairement, sa position. L'explication témoignera à la fois de son accessibilité à l'échange qui vient d'avoir lieu et de la réflexion personnelle où il a été conduit. **Cette attitude mêle l'autorité du décideur et l'humilité du serviteur de la loi, vouloir et devoir dans l'application de la**

« **dura lex** ».



Le mouvement vécu par l'acteur de justice se poursuit dans l'esprit de miséricorde qui le ramène de nouveau depuis le haut de sa fonction jusqu'à une dimension humaine. Sans oser le terme de compassion, il porte lui-même au moins un peu de la souffrance que véhicule la cause débattue. Il n'est pas exempt de toute sensibilité intérieure quand le traitement judiciaire auquel il coopère est synonyme de nouvelle blessure pour autrui. **Le miséricordieux considère son prochain comme un autre soi-même, placé « du mauvais côté de la barrière », qui demande à ne pas être réduit à sa faute ou à un sujet à traiter et aspire à conserver sa place dans la société des hommes.**

Certes, déclinant la main tendue, celui qui supporte les conséquences défavorables d'un verdict aura d'abord le réflexe de maudire ceux qui y ont participé, puis il songera que la décision ne s'appliquera peut-être pas dans toute sa rigueur et qu'un événement extérieur quelconque (la perte de son dossier !) l'en prémunira. Avec le temps, c'est plutôt sur ses propres ressources, ou encore sur celles de la Providence, qu'il comptera pour reconstruire son avenir en tournant le dos à ses ennuis

judiciaires passés. A moins qu'il n'envisage de persévérer dans l'illégalité tout en cherchant à se montrer plus habile pour en réchapper.

Devant une telle dérobade,
l'attitude de miséricorde de l'acteur de justice a précisément toute sa place pour éviter de conforter en face de lui l'endurcissement dans une attitude négative. Elle cherche à **éviter toute parole enfermant autrui dans l'hostilité et le mensonge. Elle admet l'affrontement d'un comportement hostile, voire agressif, carapace de protection parfois épaisse qu'elle s'interdit de prendre au mot. Surmontant ses propres tentations à la facilité, le miséricordieux tient bon le cap d'une justice qui, en espérant sans réserve en elle-même et en l'Homme, entretient l'espérance chez qui la reçoit.**

Pour l'équipe France